



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025 – 13h30

Membres présents : Mesdames FOURNILLON Rose-France, STERIN Marie-Pascale, JAMBON Suzanne, SCHWARTZMANN Anne-Marie, Messieurs BOUQUIER Stéphane, MAGNARD Daniel, NICOLAS Christian, PONCHON Christophe, ROYOLE-DEGIEUX Guy

Absente excusée : Madame THOLANCE Valérie (Procuration à Monsieur BOUQUIER Stéphane)

Démissionnaire en cours de remplacement : Madame GIROUX Aude

Nombre de membres en exercice	:	11
Nombre de membres présents	:	9
Nombre de membres votants	:	10

Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente, ouvre la séance à 13h30.

En préambule, Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de Madame GIROUX Aude de ses fonctions d'administratrice du CCAS. Madame la Présidente remercie Madame GIROUX pour son engagement au cours des années écoulées.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre prochain, il sera procédé à une nouvelle élection au scrutin de liste.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

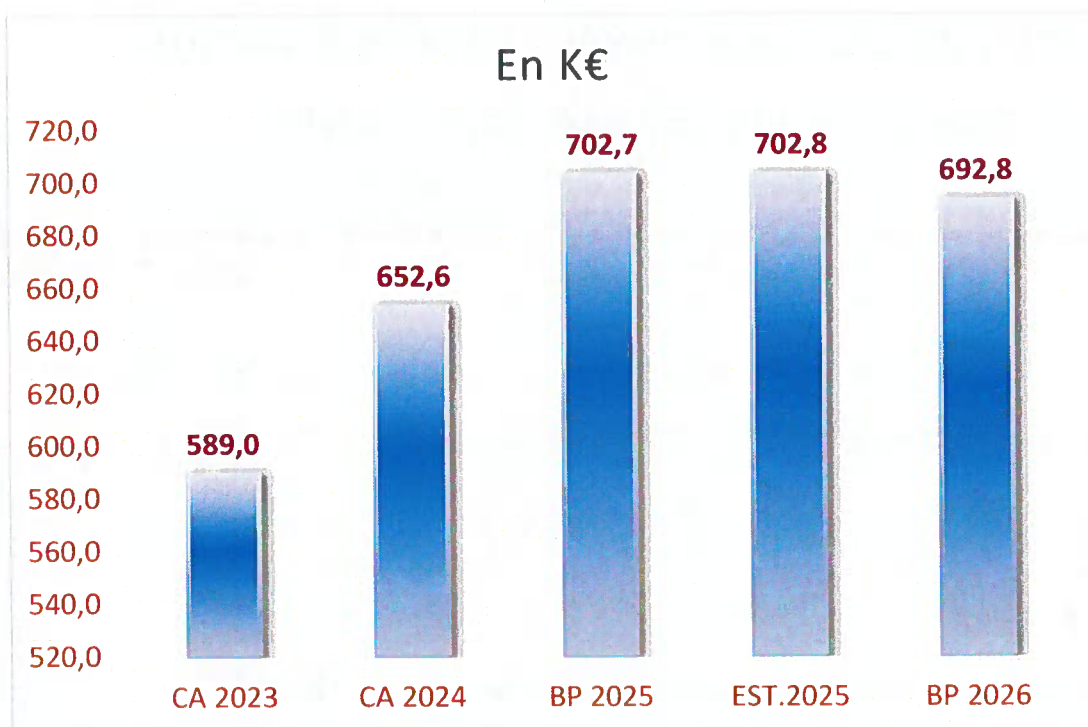
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

S'en suit la présentation des délibérations soumises au vote des membres du Conseil d'Administration.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 – résidence autonomie la Bretonnière

Madame la Vice-Présidente introduit le propos et passe la parole à Madame MARTEL, directrice de la résidence autonomie.

1. Les dépenses de fonctionnement :



Les dépenses de fonctionnement annuelles sont en voie de stabilisation.

La répartition des dépenses entre les différents groupes est la suivante :

EN K €	CA 2024	BP 2025	Estimé 2025	BP 2026	BP 2026 / BP 2025
GROUPE I - Charges afférentes à l'exploitation courante : Fluides, fournitures, petit matériel, alimentation, réceptions, loisirs, communication.	136.7	133.3	112.8	118.8	- 12,18%
GROUPE II - Charges afférentes au personnel : Rémunération, visites médicales, assurances, avantages sociaux.	415.3	461.0	500.0	462.1	0,23%
GROUPE III - Charges afférentes à la structure : Location, entretien, maintenance, assurance, formation, alimentation, dotation aux amortissements, subventions.	100.6	108.4	90.0	111.9	3,17%
TOTAL	652.6	702.7	702.8	692.8	- 1,42%

Madame MARTEL fait une présentation des dépenses groupe par groupe.

Groupe 1 : charges liées à l'exploitation

Madame MARTEL indique que les dépenses d'énergie ont largement diminué en 2025, en raison de la modification du contrat de gaz. Entre le BP 2025 et le BP 2026, ces dépenses enregistrent une baisse de 12.18 %.

Monsieur PONCHON questionne sur les raisons d'une augmentation entre l'estimé 2025 et le BP 2026. Madame MARTEL explique qu'il s'agit d'une mesure de prudence qui concerne les dépenses d'alimentation et d'électricité.

Groupe 2 : charges afférentes au personnel

Madame MARTEL explique que deux absences de longue durée pèsent lourdement sur les charges de personnel de la résidence. En effet, il faut remplacer les agents et poursuivre le versement des salaires aux agents. L'estimé 2025 est de fait supérieur au BP 2025. Par ailleurs, un agent est en mi-temps thérapeutique depuis le mois de juin, mais perçoit une rémunération à temps plein.

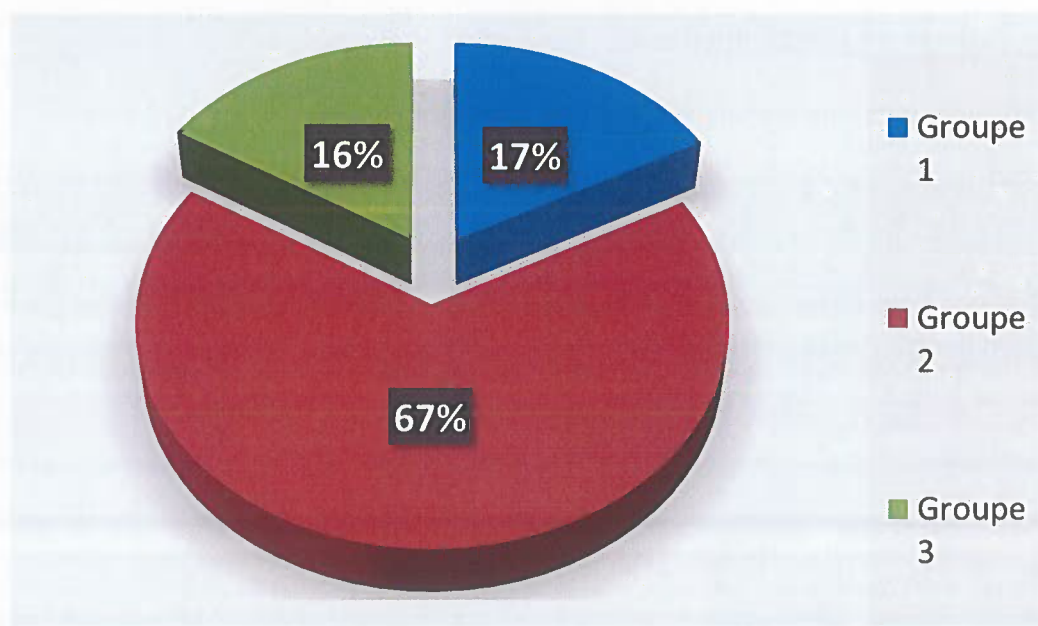
Madame MARTEL poursuit en indiquant qu'un agent devrait passer à la retraite anticipée en juillet 2026, et ainsi sortir des effectifs. Ceci devrait entraîner une baisse des charges de personnel, ramenant le BP 2026 au niveau du BP 2025.

Monsieur PONCHON demande si le BP 2026 tient compte de la reconduction des arrêts longue durée. Madame MARTEL confirme que tel est le cas, et précise qu'en recette, un remboursement de l'assurance est attendu pour la prise en compte du mi-temps thérapeutique (peut se poursuivre jusqu'au 23 juin 2026).

Groupe 3 : charges afférentes à la structure

Ces dépenses connaissent une légère augmentation de 3.17 % de BP à BP, essentiellement due à des frais de formation. Madame MARTEL précise que dans le cadre du programme ESMS numérique, la formation qui devait être faite en 2025, est reportée à début 2026. Cette formation va concerner tous les agents, sauf un, et sera remboursée en totalité par la CNSA.

Les dépenses globales se répartissent de la façon suivante :



2. Les résidents et le taux d'occupation :

Madame MARTEL présente les taux d'occupation au 30/08/2025.

OCCUPATION (EN %)	2021	2022	2023	2024	Au 30/08/2025
<i>Chambres</i>	98.8	89.2	91.7	92.5	97.9
<i>Studios</i>	85.7	91.6	95.5	97.8	95.5
<i>Heb. temporaire</i>	62.2	69.9	89	81.1	65.2

Il y a eu peu de mouvements en 2025, la résidence ayant enregistré deux nouveaux accueils. Par ailleurs, la Bretonnière accueille de plus en plus d'hommes, puisqu'ils sont actuellement 5 pour 14 femmes.

Le taux d'occupation des chambres et studios est bon, en revanche, après deux bonnes années, il y a une baisse du taux d'occupation de l'hébergement temporaire. A noter que depuis début août, la résidence attend une entrée en studio qui est administrativement bloquée, car la personne est âgée de 59 ans. La Métropole de Lyon est l'autorité qui doit accorder la dérogation, et elle tarde à se positionner.

Madame la Présidente demande si les résidents sont essentiellement des habitants de la commune de Dardilly. Madame MARTEL précise que les dardillois représentent un peu plus de la moitié des résidents.

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX demande que la commune de Dardilly ne participe pas au financement des places des non dardillois et sollicite une participation des communes de résidence de personnes accueillies. Mesdames DIF et MARTEL expliquent que cela peut être compliqué et impliquerait, par principe de réciprocité, que la commune de Dardilly participe au financement de places occupées par des dardillois dans des établissements d'autres communes (autres résidences autonomie, EHPAD...).

3. Les recettes de fonctionnement :

Madame MARTEL présente les éléments liés aux recettes.

EN K €	CA 2024	BP 2025	Estimé 2025	BP 2026
Hébergement, repas, service lingerie	403.3	418.0	406.5	413.4
Forfait soins courants	42.5	42.5	43.4	43.4
Forfait autonomie	21.6	20.0	10.7	11.0
Subvention équilibre	73.8	150.6	165.2	220.3
Autres recettes	111.4	71.6	77.0	4.7
TOTAL	652.6	702.7	702.8	692.8

Madame MARTEL indique que les recettes « usagers » sont en baisse sur l'estimé 2025 par rapport au prévisionnel. Elles sont notamment impactées par une baisse des ventes de repas. En effet, moins de résidents prennent leurs repas du soir en salle de restauration, c'est particulièrement vrai pour les occupants des studios. Ces derniers sont facturés 8 € pour le repas du soir, ce qui semble être un coût élevé au regard de ce qui est servi.

Par ailleurs, plusieurs résidents rentrent chez des proches les week-ends, et de fait ne prennent pas leurs repas à la Bretonnière.

Madame la Vice-Présidente demande si le coût du repas du soir peut être diminué. Elle suggère de retirer le plat principal. Madame MARTEL indique qu'elle regardera ce qu'il est possible de faire.

Madame la Vice-Présidente demande si l'aménagement de kitchenettes avance. Madame MARTEL explique que la CARSAT a pris du retard dans l'instruction des demandes de subvention qui ont été formulées pour financer ces aménagements.

Madame MARTEL poursuit en précisant que la baisse du taux d'occupation de l'hébergement temporaire impacte également les recettes.

Le Forfait soins courants permettait de financer le poste d'aide-soignante à 100 % jusqu'en 2023, mais évolue depuis à la baisse. La dotation ainsi annoncée pour 2026 s'élève à 43.4 K€.

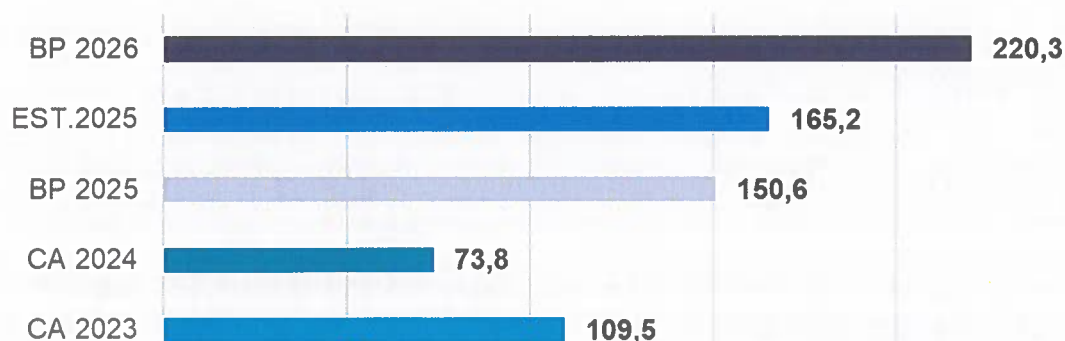
Madame MARTEL revient ensuite sur la baisse du Forfait autonomie. Elle explique que depuis 4 ans, la dotation de la Bretonnière a diminué de 66 %, notamment depuis l'application d'un critère de pondération lié au nombre de places dans l'établissement.

Madame MARTEL précise ensuite que les « autres recettes » tiennent compte du remboursement attendu des assurances pour couvrir une partie des dépenses liées aux arrêts de travail de longue durée.

Monsieur PONCHON demande de combien pourrait baisser la subvention d'équilibre si les assurances versaient la somme attendue. Madame MARTEL évalue cela à environ 45 K€.

Monsieur NICOLAS demande si des augmentations du coût de fourniture en gaz ont été anticipées sur le BP 2026, ce à quoi Madame MARTEL répond par l'affirmative.

En conséquence de tous ces éléments, la subvention communale d'équilibre est en hausse.



Pour 2026, le prévisionnel sera à pondérer en fonction des remboursements éventuels des frais de personnel par les assurances.

Le tarif journalier :

Les recettes provenant de la tarification aux résidents dépendent des taux d'occupation et des tarifs journaliers votés. La projection de tarif journalier ci-dessous est présentée par Madame MARTEL :

BP - Recettes prévisionnelles hébergement année 2026 -							
	<i>Nombre de logements</i>	<i>Tarif 2025 (en €)</i>	<i>Tarif 2026 Proposé</i>	<i>% de ↗</i>	<i>Occupation</i>	<i>Nombre de journées</i>	<i>Recettes totales (en €)</i>
Chambre	15	48,19 €	48,91 €	1,5%	95%	5 201	254 408 €
Studio	4	34,28 €	34,79 €	1,5%	97%	1 416	49 276 €
Heb. temporaire	1	65,60 €	66,58 €	1,5%	70%	256	17 012 €
	20						320 696 €

Les membres du Conseil d'Administration décident de porter la hausse des tarifs à 3 % pour tous les types d'hébergements.

4. Les investissements :

Madame MARTEL précise que les investissements importants relèvent de Lyon Métropole Habitat. La Bretonnière prend en charge les petits investissements. Les dépôts et cautionnements s'imputent également sur la section investissement en dépenses et en recettes.

Madame MARTEL indique que le prévisionnel 2026 sera affiné pour le vote du budget lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire de la résidence autonomie la Bretonnière présenté par la Vice-Présidente et avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ De prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026, relativement à la résidence autonomie la Bretonnière.

2. Modification du tableau des effectifs de la résidence autonomie la Bretonnière

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de l'absence d'un agent dans le cadre d'un arrêt de longue durée au sein de la résidence autonomie. Compte tenu des difficultés de recrutement, il convient de créer un poste pérenne pour la stabilisation des équipes et donc l'intégration d'un agent sur le grade d'agent social.

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX demande comment expliquer ces difficultés de recrutement. Madame MARTEL explique que le secteur du médico-social n'attire plus et que la zone de « chalandise » est restreinte, car Dardilly n'est facile d'accès pour les habitants du cœur de l'agglomération.

Madame la Présidente précise que la création d'un poste pérenne peut motiver davantage de candidatures, notamment de la part d'agents en mutation d'une autre collectivité.

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de procéder, à compter du 1^{er} novembre 2025, à la modification du tableau des effectifs de la résidence autonomie la Bretonnière, actant de fait la création d'un poste d'agent social à temps complet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1^{er} novembre 2025

+ 1 agent social à temps complet

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par l'agent.

3°/ Madame la Présidente est autorisée à signer tous les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2025, compte 64.

3. Modification du contrat de séjour permanent – résidence autonomie La Bretonnière
--

Madame la Vice-Présidente précise que le contrat de séjour permanent en vigueur mentionne, en son article 7 relatif aux « dispositions financières », que : *« Conformément à la réglementation, un dépôt de garantie dont le montant maximum ne peut être supérieur au tarif mensuel du tarif d'hébergement, qui reste effectivement à la charge de la personne hébergée, est demandé à l'entrée dans l'établissement conformément aux dispositions de l'article R.314-149 du CASF »*.

Il convient de préciser le montant du dépôt de garantie et les conditions de sa restitution au résident.

Il est ainsi proposé de fixer le montant du dépôt de garantie à 700 €, et prévoir que la somme sera prélevée sur la première facture, en complément des frais d'hébergement et des prestations complémentaires annexes (repas, lingerie, etc). Celui-ci sera restitué après le départ du résident, sous réserve du règlement complet des sommes dues. Aucun dépôt de garantie ne sera demandé lorsque le résident est bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

Les membres du Conseil d'Administration proposent de rajouter une condition à la restitution du dépôt de garantie : « sous réserve d'un état des lieux de sortie satisfaisant ».

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration la modification du contrat de séjour permanent en vigueur au sein de la résidence autonomie La Bretonnière.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ D'approuver la modification du contrat de séjour permanent en vigueur au sein de la résidence autonomie la Bretonnière.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Bilan de la gestion du plan canicule :

Madame la Vice-Présidente rappelle les modifications issues de la loi du 8/04/2024. A ce titre, la Métropole de Lyon a transmis une liste de 130 noms de bénéficiaires dardillois de l'APA et de la PCH. Le CCAS a épuré la liste, notamment des personnes placées en établissement, et a envoyé 90 courriers. Le registre est ainsi passé de 15 à 29 inscrits.

L'organisation travaillée prévoyait l'intervention des agents du CCAS en semaine et celle des élus et bénévoles les week-ends et jours fériés.

Il y a eu 2 alertes canicule déclenchées par la Préfecture, du 19/06 au 4/07 et du 8 au 17/08, soit 26 jours en tout, impliquant la mobilisation de 5 élus et 5 bénévoles.

Madame la Présidente précise que toutes les personnes inscrites sur le registre ne sont pas forcément isolées, et qu'il serait plus opérant de capter ce public.

Madame SCHWARTZMANN indique connaître des personnes âgées inscrites sur le registre et que celles-ci sont isolées. Lors des canicules, ces personnes étaient réellement dans l'attente de l'appel quotidien.

Madame la Présidente exprime une idée de mise en place d'un plan solitude à l'échelle de la commune.

2. Bilan des permanences itinérantes de Métropole aidante :

Madame la Vice-Présidente explique que ces permanences décentralisées concernent 10 communes autour de Lyon et répondent à une demande des aidants rencontrant des difficultés d'accès à Lyon, où se situe le siège de l'association.

Madame la Vice-Présidente indique qu'entre février 2024 et juin 2025, il y a eu 27 entretiens à Dardilly et 25 contacts téléphoniques.

Jusqu'à présent la permanence avait lieu un après-midi par mois à la salle des 4 saisons. A partir de septembre 2025, elle aura lieu une fois tous les deux mois, en alternance avec Limonest. En revanche, l'adhésion annuelle à Métropole aidante passera de 100 à 500 €.

Monsieur MAGNARD indique que cette solution en proximité est pratique pour les aidants, mais qu'il est difficile, quand on est dans cette situation, de venir en parler à un tiers.

3. Prochains rendez-vous :

Le 3/10 : Balades gourmandes

Du 6/10 au 10/10 : La Semaine Bleue

A compter du 13/10 : Atelier préserver l'équilibre (9 séances)

Le 16/10 : Collecte des encombrants

Les 20 et 21/10 : Formation PSC1 « jeunes »

Le 20/11 : Soirée solidaire – Spectacle « A vos fourneaux »

La Semaine Bleue

DU 6 AU 10 OCTOBRE 2025

LUNDI 6 OCTOBRE

10H | SÉANCE TEST YOGA ADAPTÉ
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Une séance douce et accessible à tous, centrée sur la respiration, les étirements et la relaxation. L'intervenante proposera des mouvements simples pour favoriser le bien-être physique et mental.

Avec Corinne BELLOT / Séptologue

MARDI 7 OCTOBRE

10H | ÉVASION EN RÉALITÉ VIRTUELLE
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Une immersion dans des mondes virtuels pour voyager sans quitter la salle ! Grâce à des casques de réalité virtuelle, vous découvrirez des paysages, monuments ou souvenirs d'époque, stimulant la mémoire et l'émotion.

Avec l'association Seniors et Numérique.

14H | « L'ART POUR STIMULER LA MÉMOIRE »
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Une conférence interactive autour d'œuvres d'art pour stimuler les capacités cognitives. À travers des quiz, des observations et des échanges, vous exercerez votre mémoire tout en découvrant ou redécouvrant l'univers artistique.

Avec l'association ART 2

Inscriptions obligatoires aux ateliers auprès du CCAS les matins de 9h30 à 12h30



☎ 02.78.56.31.17

✉ ccas@maine-dardilly.fr

MERCREDI 8 OCTOBRE

14H | CONFÉRENCE - « PRÉSERVEZ L'ÉQUILIBRE »
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Présentation sur les mécanismes de l'équilibre, les risques de chute et les moyens de les prévenir. Charles GEZE proposera des conseils pratiques et des démonstrations d'exercices simples pour renforcer la stabilité au quotidien.

À l'issue de la conférence, inscription possible à un cycle de 9 ateliers pour 10 participants.

Avec Charles GEZE / Kinésithérapeute

JEUDI 9 OCTOBRE

10H | « ÉCRIRE LE PASSÉ, TRANSMETTRE L'AVENIR »
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Conférence. Une plongée dans l'histoire de l'écriture à l'époque gallo-romaine, suivie d'un atelier pratique sur papyrus. Un moment de découverte sensorielle et historique.

Avec le musée gallo-romain Lugdunum

14H30 | À TABLE LES MÉNINGES !
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Une animation ludique autour de l'alimentation : quiz, jeux de mémoire, lectures gourmandes. Un moment convivial pour stimuler les neurones tout en partageant des souvenirs et des anecdotes culinaires.

Avec Virginie GOUX / Médiathèque

VENDREDI 10 OCTOBRE

10H | INITIATION À L'ŒNOLOGIE
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Une découverte sensorielle et conviviale autour du vin, animée par une experte passionnée. Cette initiation à l'œnologie permettra d'explorer les cépages, les arômes, les couleurs et les subtilités de la dégustation.

Avec Maryse ALLARDUSSE - Dardilloise et Mélièvre d'œuvre en France en 1980

15H | LES RECETTES DARDILLOISES
SALLE 4 SAISONS, BRETENNIÈRE

Atelier inspiré d'un livre de recette écrit par deux agricultrices dardilloises : Marinette RUIFFON et Christiane DUC-HAÏMPL. Un moment de transmission et de partage autour des saveurs locales. Au programme, petite histoire du livre de recettes, atelier de cuisine et dégustation autour d'un verre.

Avec l'association La Butinière



dardilly.fr
@communitedardilly



4. Actualités des associations :

Retraite et Loisirs :

En juillet et août, ont été organisés des repas partagés deux lundis soir par mois. En tout 120 repas ont été pris sur cette période.

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Mardi 21/10/2025 à 13h30 : Vote BP Bretonnière
- Jeudi 11/12/2025 à 13h30

Madame la Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

La séance est levée à 14h55.

→ Procès-Verbal adopté par 11 voix pour lors du CA du 21 octobre 2025.

Rose-France FOURNILLON,
Présidente du CCAS.

